# CONCOURS & EXAMEN PROFESSIONNEL AVEC LA PRÉINSCRIPTION EN LIGNE SOYEZ GAGNANT SUR TOUTE LA LIGNE

SIMPLICITE

RAPIDITE

ACCESSIBILITE 24h/24

ET 7j/7

SECURITÉ TRAÇABILITÉ SUIVI INSTANTANÉ DE VOTRE INSCRIPTION

DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE : - DEPLACEMENT LIMITÉ - RÉDUCTION DES COÛTS

## 1<sup>ère</sup> ETAPE

### LA PRÉINSCRIPTION EN LIGNE

#### A UN CONCOURS OU EXAMEN PROFESSIONNEL

#### **LES OUTILS**

Matériel: 1 ordinateur (+ internet)+ 1 imprimante

Navigateur : chrome ou Firefox Logiciel : Adobe Reader (PDF)



Se connecter au site <a href="https://www.cdgreunion.fr">www.cdgreunion.fr</a>

**Rubrique calendrier** 

**Choisir le concours** 

ou l'examen professionnel



Compléter le formulaire de préinscription

Visualiser les éléments saisis

<u>Télécharger le dossier</u>\*, l'enregistrer

Et /ou **l'imprimer** 



Indiquer une adresse mail Important pour suivre votre inscription sur votre espace candidat.

-----

Après votre préinscription Vous recevez un mail. Suivre les indications – confirmer votre adresse mail.

\* cette étape de téléchargement ne signifie pas que vous êtes définitivement inscrit(e) MAIS seulement préinscrit c'est-à-dire que le CDG ne dispose pas encore de votre dossier.

Vous devez clôturer votre préinscription sur votre espace candidat OU envoyer votre dossier au CDG par voie postale OU le déposer à l'accueil du CDG pour que votre inscription soit validée.

## 2ème ETAPE

#### LA TRANSMISSION DU DOSSIER AU CDG

OU

Après avoir complété le dossier et réuni toutes les pièces justificatives, trois possibilités s'offrent à vous pour transmettre votre dossier au Centre de Gestion :

1/ LA VOIE
DEMATERIALISEE =
L'ESPACE CANDIDAT

2/LA VOIE POSTALE (Cachet de la poste faisant foi) 3/LE DÉPÔT A L'ACCUEIL du Centre de Gestion



1/ Se rendre sur votre ESPACE CANDIDAT

2/ Joindre les pièces à chaque onglet correspondant (ex : diplômes – état de service...) en format PDF

(<u>Important</u>: scanner tous les documents de même nature (ex: tous vos contrats = un seul document ou vos différents diplômes = un seul document)

- 3/ Clôturer votre inscription (cela signifie que le dépôt est effectif et que vous êtes réellement inscrit(e). Consulter votre espace afin de visualiser le message suivant « votre dossier d'inscription a été reçu par le CDG ».
- 4/ Suivre toutes les informations relatives à votre inscription sur votre **ESPACE CANDIDAT**.



OU

**Conseil**: ne pas attendre le dernier moment pour poster le dossier

- S'assurer :
- \* du bon affranchissement de votre courrier
- \* et de la bonne date sur le cachet de départ du courrier (surtout si dernier jour de dépôt)

1

Conseil: ne pas attendre le dernier moment pour déposer votre dossier au CDG aux horaires d'ouverture

(du lundi au jeudi: 8h00 - 16h00 et le vendredi 8h00 - 15h00)

<u>Adresse</u>: 5, allée de la Piscine 97410 SAINT-PIERRE)

Un accusé de réception du dossier vous sera remis immédiatement.

## 3<sup>ème</sup> ETAPE

## COMMENT SUIVRE L'AVANCÉE DE VOTRE DOSSIER

## Par l'accès à VOTRE ESPACE CANDIDAT

## SE CONNECTER <u>www.cdgreunion.fr</u> RUBRIQUE concours & examens => calendrier => ESPACE CANDIDAT

Entrer votre numéro d'identifiant C'est-à-dire votre n° d'INSCRIPTION (reçu par mail) Puis votre « mot de passe » - a × Inscriptions aux concours et exam X + ± 0 INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS Listes d'aptitude Espace candidat **T** Filtres INSCRIPTIONS OUVERTES **AGENT SOCIAL principal** de 2ème classe **EXAMEN PROFESSIONNEL** A DB DC Avancement de grade réservé aux titulaires Session 2020 Médical 15/07/2020 - Dossier à renvoyer avant le

## Vous avez oublié VOTRE MOT DE PASSE

## **SE CONNECTER <u>www.cdgreunion.fr</u> RUBRIQUE concours & examens**

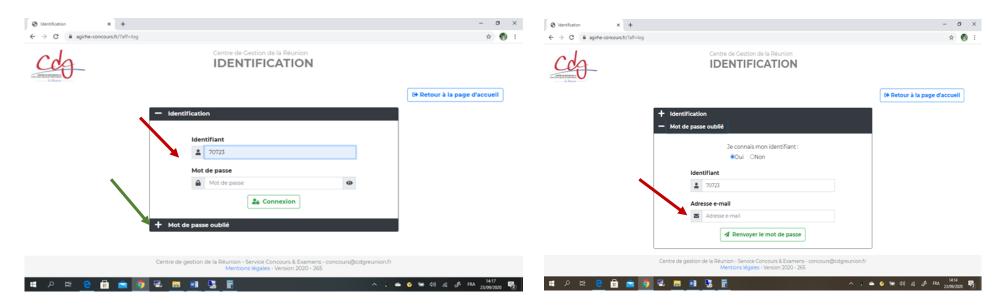
=> calendrier => ESPACE CANDIDAT

#### Entrer votre numéro d'identifiant

(c'est-à-dire votre n° d'INSCRIPTION reçu par mail *SINON cocher <u>NON</u> à la question « je connais mon identifiant » - suivre les indications)* 

Puis cliquer sur « mot de passe oublié »

Ensuite entrer votre adresse mail pour générer un mot de passe temporaire – cliquer sur « renvoyer le mot de passe »



ENSUITE sur votre ESPACE CANDIDAT ENTRER VOTRE IDENTIFIANT (n° d'inscription) PUIS LE MOT DE PASSE TEMPORAIRE (reçu par mail)

**CLIQUER SUR CONNEXION** 

Nouvelle fenêtre apparaît.

#### **Mettre:**

- votre mot de passe temporaire
  - votre nouveau mot de passe

#### Confirmer

- votre nouveau mot de passe
  - puis VALIDER

Ensuite sur votre espace
CANDIDAT, suivre les
indications => valider votre
email si besoin.

(Etape IMPORTANTE pour suivre l'avancement de votre dossier).

## A QUOI SERT VOTRE ESPACE CANDIDAT?

#### Votre espace candidat vous permettra:

- de déposer votre dossier de préinscription, ainsi que les pièces justificatives en clôturant votre préinscription, cela signifie que le dépôt est effectif et que vous êtes réellement inscrit(e).
- d'accéder au suivi de votre dossier.

<u>Attention</u>: Votre IDENTIFIANT et votre mot de passe sont à conserver tout au long du concours ou de l'examen professionnel.

#### Vous pouvez ainsi suivre chaque étape de votre dossier

#### **Que signifie:**

1/ « votre préinscription a été enregistrée, le Centre de gestion est en attente de votre dossier » Vous devez envoyer <u>impérativement</u> votre dossier au CDG par le biais de votre « espace candidat » ou par la poste, ou le déposer à l'accueil du CDG.

#### 2/ « Dossier reçu en cours d'instruction »

Votre dossier a été reçu par le service concours et il est en cours de vérification.

#### 3/ « Dossier complet »

Votre inscription au concours ou à l'examen professionnel est validée.

Vous recevrez votre convocation au plus tard 15 jours avant le début de l'épreuve écrite.

#### 4/ « Dossier incomplet : Manque...»

Vous recevrez un courrier vous réclamant des pièces complémentaires.

Vous devez transmettre les pièce(s) demandées dans les meilleurs délais par mail concours@cdgreunion.fr ou par voie postale ou par un dépôt à l'accueil du CDG.

#### 5/ « Dossier refusé »

Vous n'avez pas les conditions requises.

Vous recevrez un courrier mentionnant les raisons du rejet de votre dossier.

#### 6/ « Admis à concourir »

Vous avez les conditions requises pour passer le concours ou l'examen professionnel.

Vous recevrez votre convocation au plus tard 15 jours avant le début de l'épreuve écrite.

#### 7/ « Résultats d'admissibilité »

#### - Admissible

Vous êtes autorisé(e) à passer les épreuves d'admission. Vous recevrez une convocation.

#### - Non admissible:

Vous n'êtes pas autorisé(e) à passer les épreuves d'admission.

Vous recevrez une notification vous précisant les motifs de votre élimination.

#### 8/ « Résultats d'admission » Admis ou non admis :

Vous aurez accès à votre résultat et vos notes. Une notification vous sera envoyée.

## FOIRE AUX QUESTIONS

1/ Je souhaite m'inscrire à un concours ou un examen professionnel. Comment faire ?

Vous devez consulter le calendrier des concours et examens professionnels sur <u>www.cdgreunion.fr</u>

#### 2/ Quand est publié le calendrier ?

Le calendrier est publié chaque année entre juillet et septembre.

3/ Concours ou examen professionnel : quelles différences ?

Les concours s'adressent à un public plus large, 3 voies d'accès :

- concours externe est ouvert aux candidats remplissant des exigences de diplômes;
- concours interne est ouvert aux agents publics pouvant justifier des années de service dans un grade, cadre d'emplois ou emploi d'une catégorie donnée;
- troisième concours ou troisième voie est ouvert aux candidats justifiant d'une ou plusieurs activités professionnelles de droit privé, ou d'un ou plusieurs mandats électifs ou de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Les examens professionnels s'adressent uniquement aux titulaires remplissant les conditions d'ancienneté nécessaire.

Ils permettent d'évoluer sur des grades supérieurs (avancement de grade) ou de changer de cadre d'emplois (promotion interne).

4/ Comment savoir, avant de m'inscrire, si je réunis les conditions requises pour passer le concours ou l'examen professionnel ?

Consulter la brochure en ligne. Contacter le service concours - Tél. : 0262 42 57 57

Mail: concours@cdgreunion.fr

5/ Comment savoir si mon dossier a bien été reçu par le CDG ?

**Consulter votre espace candidat** si vous avez confirmé votre préinscription en ligne.

6/ Comment savoir si je suis admis à concourir, si je réunis les conditions pour passer le concours ou l'examen professionnel ?

**Consulter votre espace candidat** si vous avez confirmé votre préinscription en ligne. Vous recevrez une convocation si vous êtes admis à concourir, à défaut vous recevrez un courrier de refus.

7/ J'ai déposé mon dossier en ligne, c'est-à-dire clôturé ma préinscription en ligne. Comment faire pour envoyer des pièces complémentaires ?

Si votre dossier est incomplet, le service concours vous réclamera la pièce manquante et vous ouvrira la possibilité de la déposer sur votre espace. Vous pouvez également envoyer vos pièces par la poste, par mail à concours@cdgreunion.fr, ou les déposer à l'accueil du CDG.

8/ A quel moment vais-je recevoir ma convocation à un concours ou à un examen professionnel organisé par le CDG ?

Les convocations sont envoyées au plus tard 15 jours avant le début des épreuves.